

# DÉCISION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ET DE SIGNATURE DU MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

<b>Numéro</b>	UNIQUE D	'IDENTIFICATION:	<b>AD-AGE-0429</b>
---------------	----------	------------------	--------------------

## I. Cadre de la décision

Mentionnez la  ou les disposition(s) en vertu de laquelle / desquelles la délégation est donnée
☐ Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française.
articles 2 – 33 dernier alinéa
□ Autre(s) texte(s) juridique(s):
Précisez les articles justifiant la décision.
<ul> <li>Acte de délégation préalable (en cas d'absence ou d'empêchement):</li> <li>AD-AGE-0037 - HANSE Lise-Anne – GILLIARD Etienne</li> <li>article 30 § 3</li> <li>Si la délégation est donnée en vertu d'un acte de délégation préalable, indiquer les références de celui ci ainsi que les dispositions qui autorisent une délégation en cascade</li> </ul>
II. Identification
A. L'autorité délégataire qui décide d'accorder délégation
- Entité : Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique (DGESVR)
- Rang et/ou fonction : Directeur général
- Nom et prénom : GILLIARD Etienne

#### B. Le subdélégataire qui reçoit délégation

- Entité : Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique (DGESVR)
- Rang et/ou fonction : Directeur de la Direction des Affaires transversales
- Nom et prénom : SEGERS Marco

#### III. Compétence(s) déléguée(s)

Décrivez-la ou (les) compétence(s) déléguée(s) dans le cadre de la ou des base(s) légale(s) précitée(s) et précisez les articles visés.

Afin de ne pas laisser de place à l'interprétation, privilégiez le copier-coller de la disposition de l'arrêté que vous souhaitez subdéléguer. Distinguez aussi chaque compétence selon qu'elle a des effets **internes** (tableau 1) ou **externes**, c'est-à-dire qu'elle affecte les tiers à l'administration (tableau 2).

TABLEAU 1 : compétences à effets internes

Article de	Description de la compétence à effet
l'AGCF du	INTERNE
03/09/2020 ou	
d'un autre	
texte	
30, § 1 <sup>er</sup> , 3°	pour approuver les états de frais de route, autres que ceux visés à l'article 30, sous 2°, et de séjour des membres du personnel relevant de leur autorité;
33, al.1, 1°	pour accorder, aux membres du personnel de la de la Direction des Affaires transversales, les congés annuels de vacances, les congés pour motif impérieux d'ordre familial, les congés de circonstances et pour force majeure et les congés exceptionnels

TABLEAU 2 : compétences à effets **externes** (affectent les tiers)

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte	Description de la compétence à effet EXTERNE
45, §1er, 1°	Pour valider la correspondance concernant les actes ordinaires d'instruction, les demandes de renseignements, les lettres de rappel et les bulletins ou lettres de transmission
45, §1er, 2°	Pour délivrer les copies et extraits de documents déposés aux archives de leurs services

### IV. Durée de la délégation.

A défaut de préciser la date d'entrée en vigueur de l'acte de subdélégation, celui-ci sera réputé entrer en vigueur à dater de sa signature. L'acte n'est opposable qu'à compter de sa publication; il convient donc le cas échéant dans l'intervalle de joindre une copie du présent acte à la décision.

- Date d'entrée en vigueur :
- Date de fin (facultatif):

Date et signature du subdélégataire Date et signature de l'autorité délégataire

Marco SEGERS Etienne GILLIARD



Signé par Etienne GILLIARD le 03/02/2021 19:17:26



Signé par Marco SEGERS le 11/02/2021 14:47:42